



DIRECTION GENERALE DES ENTREPRISES

Communiqué presse

Communiqué de presse

www.entreprises.gouv.fr

[@DGEntreprises](https://twitter.com/DGEntreprises)

Paris, le 18 janvier 2016

La DGE publie une étude sur les « Usages novateurs de la voiture et nouvelles mobilités »

De nouveaux usages de la voiture se développent (autopartage, covoiturage...), fondés sur l'utilisation plutôt que sur la propriété du véhicule. Portés par les technologies du numérique, ces nouveaux services sont susceptibles de transformer profondément les pratiques de mobilité, tout en modifiant les rapports entre les acteurs – nouveaux et traditionnels – qui contribuent à les mettre en œuvre.

L'étude « Usages novateurs de la voiture et nouvelles mobilités », pilotée par la Direction générale des entreprises (DGE) et le Commissariat général au Développement durable et présentée lors d'un séminaire organisé à Bercy le 15 janvier dernier, dresse un état des lieux des nouveaux usages de la voiture et explore les conditions et les conséquences d'un développement à grande échelle des offres qui les sous-tendent.

L'état des lieux établit notamment **une typologie des usages novateurs** de la voiture : autopartage, covoiturage et voitures de tourisme (ou de transport) avec chauffeur (VTC). Les offres d'autopartage actuelles sont principalement utilisées dans les agglomérations denses, par des hommes, issus de CSP+, en complément ou en substitution des transports en commun existants. À la différence de l'autopartage, le covoiturage semble être une pratique répandue de façon plus homogène et davantage répartie sur le territoire national.

Par ailleurs, l'analyse détaillée de la situation des ménages en France face à leurs besoins de déplacement souligne **l'existence d'un « réservoir de demande » pour les nouveaux services de mobilité liés aux usages novateurs de la voiture.**

Le volet d'analyse prospective examine, au moyen de trois scénarios, les potentialités économiques et environnementales d'un essor et d'une diffusion territoriale de ces services. Cette évolution impliquerait l'optimisation d'un parc automobile plus restreint, utilisé plus intensément et davantage renouvelé.

Les préconisations qui en découlent plaident notamment pour le développement de synergies entre les acteurs – nouveaux entrants et professionnels traditionnels – que l'action publique pourrait accompagner.

Consulter l'étude : www.entreprises.gouv.fr/etudes-et-statistiques/usages-novateurs-la-voiture-et-nouvelles-mobilites



Sous l'autorité du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, la DGE *élabore et met en œuvre les politiques publiques relatives à l'industrie, à l'économie numérique, au tourisme, au commerce, à l'artisanat et aux services. Ses 1 500 agents sont mobilisés aux niveaux national et régional à travers les DI(R)ECCTE [directions (régionales) des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi], pour favoriser la création, le développement, l'innovation et la compétitivité des entreprises de toutes tailles, en France et à l'international. La DGE entretient des relations étroites avec les entreprises elles-mêmes et leurs représentants : organisations et fédérations professionnelles, chambres consulaires, réseaux d'accompagnement, etc.*

Contacts Presse : Anne Virlogeux - 01 79 84 30 70

Alexandra Chapon - 01 79 84 30 58